

# LE PETIT HOMBOURGEOIS

FEVRIER 2016



## Le mot du maire

Chers concitoyens et concitoyennes,

Je vous présente au nom de toute l'équipe municipale et de moi-même, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2016. Puisse celle-ci vous permettre de réaliser vos souhaits les plus chers pour vous et vos familles.

le maire

L'année 2015 a été une année de grands bouleversements autant dans le pays que dans notre village.

Les mois de janvier et de novembre resteront à jamais gravés dans nos mémoires et nous devons désormais rester vigilants, mais il faut faire face et surtout ne pas baisser les bras.

Au cours de cette même année, le 8 juillet, nous avons perdu Patrick Hippert, maire en exercice depuis 15 mois, ancien 1<sup>er</sup> adjoint et conseiller municipal de longue date. C'était un ami, au sens noble du terme, très attaché aux valeurs républicaines et à la gestion de notre commune. Nous garderons de lui un souvenir très vivace.

L'année 2015 a été également celle de la fermeture de nos écoles, faisant suite à la décision de l'éducation nationale de supprimer 2 postes sur 3, dont celles des directrices. Cette décision a été prise fin avril nous laissant très peu de temps pour agir. Avec Patrick Hippert, nous avons (à contre cœur) pris la décision de fermeture des écoles en recherchant une solution de regroupement pédagogique (RPI). Les parents d'élèves ont été consultés et le choix s'est tourné vers Metzeresche. Depuis la rentrée nos élèves sont scolarisés dans cette commune, avec transport par bus et possibilité de manger sur place. Les enfants se sont bien adaptés à leur nouvel environnement.

Nous avons donc, avec le concours de la commune de Metzeresche, réalisé en 3 mois la mise en place de ce RPI et de la cantine-garderie. La plupart des communes a mis entre 12 et 15 mois pour ce genre de réalisation.

## Elections

Vous avez été appelés à cinq reprises à exprimer vos choix :

- le 11 février : référendum sur la gare TGV
- les 22 et 29 mars : élection des conseillers départementaux
- les 20 et 27 septembre : élections de 3 nouveaux conseillers

### **Le conseil municipal actuel :**

Suite au décès de Patrick Hippert et à la démission de 2 anciens conseillers, il a fallu procéder à l'élection de 3 conseillers, ce qui est obligatoire pour élire un nouveau maire. Le conseil s'est donc réuni le 4 octobre pour procéder à celle-ci et la nouvelle équipe se compose ainsi:

- |                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| - Claude HEBTING       | maire                |
| - Isabelle BLANC       | adjointe             |
| - Yves BONNICHON       | adjoint              |
| - Micheline CARIDROIT  | nouvelle conseillère |
| - Michèle BEAUCHESNE   | nouvelle conseillère |
| - Didier KALIS         | nouveau conseiller   |
| - Maryline CORPLET     | conseillère          |
| - Marie-José L'ORHELIN | conseillère          |
| - Nicole DELEURME      | conseillère          |
| - Sandra MOREIRA       | conseillère          |
| - Franck MULLER        | conseiller           |
| - Patrick EHRMINGER    | conseiller           |
| - Christophe LUSATTI   | conseiller           |

Céline CORSO (ancienne conseillère) et Jacques GASSERT (ancien 1<sup>er</sup> adjoint) ont démissionné ce même jour.

### **Bilan 2015 :**

Par manque de moyens, nous n'avons pas réalisé de gros investissements. Cependant nous avons fait procéder au rebouchage des nids de poule dans le lotissement le château, les rues de la citadelle et de la caserne et sur le chemin des jardins.

Les barrières de sécurité ont été démontées devant l'école primaire et certaines ont été installées rue de la fontaine afin de sécuriser les piétons.

## **Prévisions 2016 :**

- Le devenir des anciens bâtiments scolaires

Ecole maternelle : des contrats sont en cours pour la cession de ce bâtiment et du terrain annexe. Cela devrait se concrétiser au printemps.

Ecole primaire : La situation est plus délicate. L'immeuble devient vétuste, les 2 logements sont à refaire et les 2 classes ne sont pas adaptées pour une location (trop de travaux).

Nous sommes à la recherche d'une solution la plus profitable pour la commune.

Une vente de l'un ou l'autre de ces biens nous permettrait d'investir dans d'autres domaines ( salle des fêtes, fenêtres dans les logements de la mairie, etc....)

- Requalification des espaces verts

Il reste une enveloppe d'environ 140 000 euros qui devrait permettre la réalisation d'un vrai chemin piétonnier d'environ 480 mètres entre Kédange sur Canner et la fin de la zone artisanale d'Hombourg Budange. Des études de faisabilité sont en cours et les demandes de devis sont lancées.

## **Budget :**

La situation financière de la commune se redresse lentement. En 2014, nos recettes de fonctionnement ont diminué de 4.7% et nos dépenses de 5.6%.

Cet effort pour maîtriser les charges permet de les ramener sous un niveau jamais atteint depuis 2009.

Notre capacité d'autofinancement reste cependant insuffisante pour couvrir le remboursement de la dette en capital.

La dette de la commune est très importante, largement au dessus de 2 années de recettes de fonctionnement, nous devons donc poursuivre nos efforts pour nous désendetter et financer nos futurs investissements.

Les dotations de l'état diminuent d'année en année, ceci nous obligera malheureusement à augmenter la pression fiscale.

## **Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).**

10% des foyers français reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent aucun récepteur compatible avec la HD. Pour ces foyers, il est primordial de tester la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun de leurs postes non compatibles (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25 euros), sous peine de ne plus recevoir la télévision.

Un test de diagnostic est disponible sur le site **recevoirlatnt.fr** ou auprès du centre d'appel **0970 818 818** (prix d'un appel local)

## **MAIRIE :**

### Rappel des horaires d'ouverture au public :

les mardis de 14h30 à 18h30

les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h30

## **Location de la salle des fêtes**

Les tarifs de location du weekend sont :

- 350 euros pour les personnes ne résidant pas à Hombourg Budange.

- 250 euros pour les habitants de la commune. Ni prête-nom, ni sous location ne seront tolérées.

En cas de location de couverts, il sera demandé 1 euro par participant.

## **DECHETS :**

Les déchetteries d'Aboncourt, de Guénange et de Koenigsmacker sont à votre disposition.

### Aboncourt :

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars : du lundi au vendredi de 8h à 17h  
le samedi de 8h à 13h.

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre : du lundi au vendredi de 7h à 17h  
le samedi de 8h à 13h.

### Guénange et Koenigsmacker :

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars : du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 17h  
le samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h  
le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

## **Quelques informations**

Les dates des collectes des encombrants en 2016 sont :

4 mars, 10 juin, 16 septembre et le 9 décembre .

Le ramassage des ordures ménagères du 1 novembre se fera le 2 novembre.

Voici le planning du balayage pour 2016 :

Passage les semaines 3, 9, 18, 28, 36 et 45.

Afin de faciliter les manœuvres de la balayeuse, veuillez ne pas stationner vos véhicules le long des caniveaux.

## Dans nos écoles :

La fin de l'année scolaire a été marquée par une représentation des élèves des écoles maternelle et primaire. A la différence des années précédentes où les écoles faisaient un spectacle séparément, cette fois il n'y a eu qu'un seul spectacle commun en raison de la fermeture de nos deux écoles. Ce fut un grand moment d'émotion pour les enseignantes, l'aide maternelle, les élèves et les parents.

Les enfants ont animés cette fin d'après midi avec l'envie de vouloir se dépasser pour récompenser tout le travail fourni pendant toutes ces années.

Un grand bravo aux enfants et un grand merci à

Mme VALENTE, Mme MASCI, Mme ARRAULT et Mme BIRCK.



## **Divers :**

- En accord avec le département le lieu de dépose du ramassage scolaire a été modifié de l'arrêt de la chapelle au profit du grand parking derrière la mairie pour des raisons de sécurité.
- Rappel : Les chiens doivent être tenus en laisse et leurs excréments doivent être ramassés. Il est préférable de ne pas nourrir les chats errants pour éviter leur multiplication.
- Les poubelles sont à sortir la veille au soir et à rentrer dans la journée après le ramassage. Le trottoir n'est pas un lieu de stockage permanent des poubelles.
- Le ministère de la Justice a publié un décret aggravant l'amende encourue en cas d'abandon d'ordures sur la voie publique. Publié au Journal officiel du 27 mars 2015, ce décret transforme l'amende actuellement encourue pour l'abandon de détritrus sur la voie publique, passible d'une contravention de 2<sup>ème</sup> classe, soit 150 euros, en une amende relevant de la 3<sup>ème</sup> classe soit 450 euros. Le décret maintient toutefois une amende de 2<sup>ème</sup> classe en cas de non respect de la réglementation en matière de collecte d'ordure, portant notamment sur les heures et jours de collecte ou le tri sélectif.  
La nouvelle contravention de 3<sup>ème</sup> classe pourra faire l'objet d'une amende forfaitaire de 68 euros ou d'une amende forfaitaire majorée de 180 euros. Il permet également cette constatation et cette forfaitisation pour la contravention de la 4<sup>ème</sup> classe réprimant l'entrave à la libre circulation sur la voie publique, qui peut être constituée lorsque, du fait de leur importance, les ordures abandonnées entravent ou diminuent la liberté ou la sureté du service.
- Les feux « de jardin » sont interdits. En cas de non respect des sanctions seront prises.

## **VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS**

### **Le club du 3<sup>ème</sup> âge et de l'amitié**

Il ouvre ses portes tout l'année les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois, pour fêter les anniversaires et jouer (belote, scrabble et autres). Pas de limite d'âge ni de lieu de résidence.

La cotisation pour 2016 est fixée à 20 euros.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Madame CARIDROIT au 0382839103.

### **Tennis**

2 équipes sont engagées dans le championnat de lorraine.

Les rencontres auront lieu tous les dimanches matin du mois de mai 2016 et le 05 juin 2016 pour l'équipe séniors

Les rencontres auront lieu tous les dimanches matin du mois de septembre 2016 et le dimanche 2 octobre 2016 pour l'équipe messieurs 35 plus.

## La Kanerdall des Arts Hombourgeois



Dimanche 20 décembre 2015 à 10h00, monsieur Claude HEBTING maire d'Hombourg-Budange a donné le départ de la seconde édition de cette course nature.

Cette deuxième édition conforte la première puisque 980 coureurs de toutes nationalités se sont élancés sur les circuits de 14 et 20 km ayant comme volonté d'avoir un véritable attrait sportif tout en mettant en évidence le patrimoine des communes traversées. (Châteaux d'Hombourg-Budange, de Lutange, voie romaine des Antonins...).

Cette année le peloton était composé de 25% de féminines dont une non-voyante, de plus les organisateurs ont autorisé un enfant et un adulte en mobilité réduite d'effectuer le parcours des 14 km grâce à deux Joëlettes et aux jambes de leurs camarades du club de Bousse : « Les petits potos ». Bravo pour leur performance et leur engagement !

Notre course a été fort appréciée par les sportifs qui louèrent la qualité de l'organisation et du parcours.

Cette édition a vu Aurélien GUILLERM en 53'26'' et Charlotte SOUPART en 1h09'54'' remportaient l'épreuve des 14km, tandis que Hamed BENAOUA en 1h17'57'' et Laetitia HENNEQUIN en 1h40'19'' remportaient celle des 20km. A noter que le record des 14 km chez les garçons ainsi que les records des 20 km chez les garçons et les filles ont été battu. Cette belle épreuve n'a pu être organisée sans le dévouement des 167 bénévoles, des 97 partenaires dont 4 de la commune (le magasin le Grand Litier de Valérie IRENE, l'Entreprise MOLARO, le salon de coiffure Cl'hair de Claire FELCI et le Proxi MAZZACAVALLLO), des sapeurs-pompiers, de l'apport du Conseil Municipal, de l'Arc Mosellan, des sociétés de chasse et pêche, des propriétaires des terrains, le soutien du Républicain Lorrain et plus particulièrement Sabrina FROELICHER, sans oublier la gentillesse du Comte de Mortemart et afin des habitants de la commune qui supportèrent cette épreuve ainsi que les éventuels désagréments associés.

Enfin, pour féliciter et souhaiter une bonne année à tous nos coureurs, les organisateurs avaient confectionné avec l'aide de deux exploitants agricole (monsieur Christian KLEIN et Nicolas KLINKENBERG), un obstacle de bottes de paille, fort appréciés par les coureurs et les habitants du village.

D'ores et déjà, rendez-vous est pris pour le 18 décembre 2016 pour la troisième édition de cette épreuve originale et toujours évolutive qui se place désormais en troisième position de Moselle par le nombre de participants.

Vous voulez suivre le club de course à pied de l'association « Les Arts Hombourgeois », son site est heureux de vous accueillir :

<http://courrirlimit.blog4ever.com>

## Repas des aînés

Le 29 novembre dernier avait lieu le repas traditionnel annuel des personnes de plus de soixante ans dans la salle des fêtes. Celui-ci a débuté par quelques mots de bienvenue suivis d'un moment de silence pour toutes les personnes qui nous ont quittés. Les doyens présents, madame Marie-Jeanne SCHIEL et monsieur René VEIDIG ont reçus un petit présent. L'ambiance était très chaleureuse et le repas fort apprécié.

## Conseil de fabrique de Kédange sur Canner – Hombourg Budange

Création du Concordat signé entre l'Eglise Catholique et l'Etat, un conseil de fabrique n'est pas qu'une simple association qui aurait dans son bureau un président, un secrétaire et un trésorier et qui définirait ses statuts propres. Encadrée par le décret du 30/12/1809, la structure de cet établissement public du culte révèle le rôle prépondérant et de l'Eglise et des pouvoirs publics.

C'est la raison pour laquelle le curé et le maire sont membres de droit. Les fabriciens eux-mêmes ont un rôle public (au même titre qu'un conseiller municipal) et un rôle ecclésial reconnu.

**Le bureau et les membres du conseil de fabrique vous remercie de vos dons durant cette dernière année 2015 et vous souhaite une très bonne nouvelle année 2016.**

### **NAISSANCE**

- Le 3 mars à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), BUCHY Florine Paulette Irène
- Le 8 avril à Thionville, LE NAOUR Solenn Louise
- Le 15 juillet à Metz, MAURICE Charlie

Nous leur souhaitons la bienvenue

Ils nous ont quittés :

- Monsieur Jérôme BEAUCHESNE, le 18 janvier
- Monsieur Gilles HAAG, le 22 mai
- Madame Anne LOGEL, épouse HAAG, le 28 mai
- Monsieur Patrick HIPPERT, le 08 juillet
- Monsieur Gérard SIBILLE, le 25 juillet
- Madame Gertrude REIMLINGER, veuve ROCHILLON, le 13 septembre